

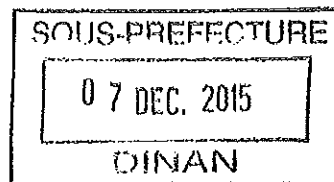
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
MENE**

Arrondissement de DINAN	L'an deux mille quinze, le 25 novembre 2015,
Convocation : le 19 novembre 2015	les délégués de la Communauté de Communes du Mené, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de Saint Jacut du Mené, sous la présidence de Jacky Aignel, Président

Etaient présents : AIGNEL Jacky, BEUNEL Nicolas, CHEREL André, DABOUDET Gérard, FABLET Michel, HINGANT Arlette, LEFEUVRE Daniel, LOUAIL URVROY Annie, MASSOT Marie-Thérèse, OLIVROT Jean Paul, PELAN Martine, PERRIN Claude, PERRIN Yvon, RAULT Gilles, ROCABOY Roselyne, SAUVE Joseph, Thomas, ULMER Michel.

Etaient excusés : BESNARD Daniel, CHAPIN Bernard ayant donné pouvoir à FABLET Michel, SOULABAILLE Nathalie

SECRETARE DE SEANCE : LOUAIL URVROY Annie



Objet : avis relatif au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), documents de programmation destinés à servir de référence à l'évolution de la carte intercommunale de chaque département, pour le 1^{er} janvier 2017.

Le préfet des Côtes d'Armor a présenté son projet de SDCI à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 13 octobre 2015. Son projet se veut ambitieux en diminuant le nombre d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de 30 à 9 dans le département. En effet, la loi NOTRe, en relevant le seuil minimal de population des EPCI à fiscalité propre de 5000 à 15 000 habitants, vise à réorganiser les intercommunalités à un seuil d'habitants correspondant aux réels bassins de vie des citoyens et organiser les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

Le préfet propose alors les neuf grands regroupements suivants :

- CC Quintin Communauté + CC Centre Armor Puissance 4 + Saint Brieuc Agglomération + CC Sud Goëlo
- CC Lanvollon Plouha + CC du Leff
- Lamballe Communauté + CC Arguenon Hunaudaye + CC Pays de Moncontour + CC Pays de Du Guesclin + CC Côte de Penthièvre
- CC Pays de Matignon + CC Plancoët Plélan

- Dinan Communauté + CC Pays de Caulnes + CC Rance Frémur
- Cidéral + CC Hardouinai Mené + CC Mené + communes de Mûr de Bretagne et Saint-Connec
- Lannion Trégor Communauté + CC Haut Trégor + CC Presqu'île Lézardrieux
- Paimpol Goëlo + CC Pontrieux Communauté + Guingamp communauté + CC Pays de Bégard + CC Belle Isle en Terre + CC Bourbriac
- CC Kreiz Breizh + CC Callac Argoat

Par ailleurs, le SDCI comporte aussi une partie visant à rationaliser les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est identique avec celui de l'EPCI à fiscalité propre.

Après avoir présenté ce projet à la CDCI, le préfet demande aujourd'hui aux communes et EPCI de prononcer un avis sur ce schéma.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **EMET un avis favorable sur le SDCI des Côtes d'Armor.**
 - o Favorable : 12
 - o Défavorable : 6
 - o Blanc : 0

Fait et délibéré, le jour, mois et an sus dits.

Le Président

Jacky AIGNEAUTE

**DE COMMUNAUTE
DE COMMUNES DU MENE**
La Croix Jeanne Even - BP 3
22330 COLLINEE
☎ 02 98 31 47 17 - Fax 02 98 31 47 27